

Un répit pour les francophones qui reçoivent la télévision par antenne, mais il faut des solutions à long terme.

Le CRTC permet à la SRC de continuer à diffuser en analogique jusqu'au 31 août 2012.

À 15 jours de la date prévue pour le passage obligatoire à la télévision numérique dans plusieurs grandes villes du pays, la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada applaudit le CRTC pour sa décision d'autoriser Radio-Canada à continuer à diffuser en mode analogique dans certains marchés urbains jusqu'au 31 août 2012.

Au cours des derniers mois, les membres de la FCFA ont exprimé des préoccupations par rapport au fait que Radio-Canada a choisi, pour des raisons de coûts, de ne pas remplacer ses émetteurs dans un certain nombre de villes visées par le passage obligatoire à la télé numérique le 31 août 2011, dont Calgary, Saskatoon, Halifax et St. John's. Puisque le CRTC oblige les télédiffuseurs à cesser toute diffusion analogique dans ces villes, cela signifiait qu'à compter du 1^{er} septembre, les francophones de ces endroits qui reçoivent la télévision uniquement par « oreilles de lapin » ou antenne sur le toit de leur maison n'auraient plus eu accès au signal de Radio-Canada.

« Cette décision donne un répit d'un an aux francophones qui ne sont pas abonnés à la télévision par câble ou par satellite mais tiennent à continuer à recevoir gratuitement le signal de Radio-Canada et ils y ont droit. Maintenant, il faut qu'on utilise cette année supplémentaire pour trouver des solutions à plus long terme », souligne la présidente de la FCFA, Marie-France Kenny.

À cet égard, la FCFA applaudit la décision de Shaw Direct d'offrir aux foyers qui ne sont pas abonnés au câble ou au satellite un forfait gratuit composé uniquement de chaînes locales. La Fédération souhaite que les autres intervenants de l'industrie de la distribution emboîtent le pas et offrent eux aussi un tel forfait gratuit. « Le CRTC a certainement un rôle à jouer lui aussi pour encourager et inciter les joueurs de l'industrie à offrir ces forfaits, et nous entendons porter ce message auprès du Conseil », indique Mme Kenny.

La FCFA a affiché sur son site Web (www.fcfa.ca) une section sur l'impact du passage à la télédiffusion numérique sur les citoyens francophones vivant en milieu minoritaire.

La FCFA du Canada est un organisme national qui regroupe les associations francophones porte-parole de neuf provinces et des trois territoires, ainsi que dix organismes nationaux. Elle a pour rôle de défendre et de promouvoir les droits et les intérêts des francophones à l'extérieur du Québec.

- 30 -

Renseignements : Serge Quinty, directeur des communications,
FCFA du Canada
Tél. : [\(613\) 286-4820](tel:6132864820) s.quinty@fcfa.ca